

## CERTIFICAT D'APTITUDE MEDICALE SAPEUR-POMPIER SAISONNIER

Les certificats médicaux d'aptitude suivants sont requis pour les candidats sapeurs-pompiers saisonniers pour le SDIS 34 :

POSTE SOLLICITÉ	APTITUDE REQUISE	MEDECIN REQUIS
<b>RENFORT CENTRE DE SECOURS ET PELICANDROME</b> (affecté en centre de secours ou possédant les qualifications requises)	Aptitude sapeur-pompier complète, conforme à l'arrêté du 6 mai 2000 modifié avec biométrie complète et vaccinations à jour (*). Validité 2 ans pour les moins de 38 ans en l'absence d'évènement intercurrent (maladies, accidents ...).	Cabinets médicaux groupements Est, Ouest et DDSIS (annexe n°1)
<b>SURVEILLANCE DE PLAGE</b>	Aptitude médicale surveillance plage (biométrie, ECG, spirométrie) et vaccinations à jour (*). Pour l'hépatite B, pas besoin de sérologie.	Cabinets médicaux groupements Est, Ouest et DDSIS (annexe n°1)
<b>ADMINISTRATIF ET PC FEUX</b> (aucune activité opérationnelle)	Certificat médical d'absence de pathologie grave en cours ou évolutive.	Médecin généraliste

(1): acuité auditive : peut entendre la voix normale à 5 m.

acuité visuelle : sans correction : au moins 6/10 pour l'ensemble des 2 yeux, le plus faible devant avoir au moins 1/10.

avec correction : au moins 14/10 l'ensemble des 2 yeux.

(\*) : vaccinations :

✓ **Les vaccinations requises sont le DTP et l'hépatite B. Aucun candidat ne peut se présenter à la visite médicale d'aptitude s'il n'est pas déjà détenteur des vaccinations requises (vaccination contre l'Hépatite B incluse) et conformément aux modalités suivantes en respect des dispositions législatives réglementaires.**

✓ Pour l'hépatite B, conformément à l'arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation imposées, le candidat avant tout recrutement doit avoir reçu une vaccination de 2 injections minimum.

## **PIECES A FOURNIR LORS DE LA VISITE MÉDICALE D'APTITUDE**

### ➤ **Renfort Centres – Pélicandrome**

- Radiographie pulmonaire de face de moins de 2 ans.
- Analyse de biologie de moins de 3 mois comprenant : glycémie / cholestérol / triglycérides / gamma GT / ASAT ALAT (TGO / TGP).
- Certificat de vaccination à jour (\*).
- Comptes rendus de radiographies, analyses biologiques et consultations spécialisées en votre possession en cas d'antécédents médicaux et chirurgicaux.
- Un compte rendu médical détaillé en cas d'antécédents :
  - rachidiens pathologiques cliniques, ou radiologiques.
  - de maladie bronchique ou pulmonaire (asthme et allergie respiratoire compris).
  - de maladie neurologique (épilepsie).

### ➤ **Surveillance de plage**

- Certificat de vaccination à jour (\*).
- Comptes-rendus médicaux en cas d'antécédents.

Un test de dépistage urinaire à la recherche de stupéfiants ou substances illicites sera effectué lors de la visite. Une positivité aux substances toxiques contre indiquerait tout engagement de sapeur-pompier.

Les candidats mineurs devront être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal.

Vous devez prendre rendez-vous au secrétariat médical (voir annexe 1).



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS



## ANNEXE 1

### Numéros de téléphones des cabinets médicaux du SDIS 34

- Direction, Compagnie pays d'Orb nord, Compagnie du Lodévois Cœur d'Hérault :  
04.67.10.34.81
- Groupement Ouest : 04.67.00.82.59
- Groupement Est : 04.67.13.18.08